

APRIL : Entrée en négociations exclusives en vue de la cession des activités de protection et services juridiques

Le groupe APRIL indique être entré en négociations exclusives après avoir reçu une offre ferme pour le rachat de ses activités de protection et services juridiques en France, exercées par ses filiales Solucia PJ et Judicial.

Celles-ci ont généré 35,6 M€ de chiffre d'affaires en 2018. Cette offre formulée par un consortium mené par la mutuelle Tutélaire et le management de Solucia, porte sur le rachat de 100% du capital de Solucia PJ et Judicial.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la stratégie de recentrage et de développement initiée par le groupe autour de cinq marchés phares (la santé et la prévoyance du particulier, des professionnels et des TPE, l'assurance emprunteur, la santé internationale et les niches dommage), annoncée le 18 mars 2019.

La conclusion des accords définitifs pourra intervenir à l'issue des procédures d'information et de consultation applicables en matière sociale. Elle reste subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR pour la cession de Solucia. La cession des sociétés devrait intervenir au premier trimestre 2020.

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Samantha Druon : +33 (0)7 64 01 74 35 – samantha.druon@insign.fr

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2017 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

